
Sujet : [INTERNET] Consultation PPR

De : ". COMMUNE DE ST PAUL" <commune.stpaul@wanadoo.fr>

Date : 29/01/2020 15:27

Pour : armelle.julian@hautes-pyrenees.gouv.fr

Suite à votre appel téléphonique je vous confirme que la commune de SAINT PAUL ne déposera pas de délibérations sur le PPR le plan proposé correspondant à la réalité et ne nécessitant pas d'observations

Le Maire

Simone CHANEAU DUFFAUT